



Notre convention d'entreprise : les manœuvres commencent

12 avril 2022

Comme vous le savez, notre intégration à FRAMATOME se fait en deux étapes : en tant que filiale d'abord, depuis novembre 2021, puis en tant qu'établissement à partir du milieu d'année 2023.

En tant que filiale notre Convention d'Entreprise continue de s'appliquer mais en prévision de notre passage au statut d'établissement, nous devons **renégocier nos accords locaux**. C'est un travail important (en temps, en charge et en risque) qui a débuté **début avril** et qui doit se poursuivre **jusqu'à fin 2022**.

Notre Convention d'Entreprise, c'est notre **héritage commun**, ce sont des **dispositions, avantages, conquis sociaux** qui ont été gagnés par les salariés de cette entreprise au cours des dizaines d'années passées. Certains ont été obtenus sans trop de difficulté (du temps où l'entreprise se souvenait de sa responsabilité sociale et sociétale) et d'autres au prix de lutte de plusieurs jours voire semaines de grève. Cet héritage a une **valeur importante, culturellement et financièrement**, et nous sommes bien décidés à le conserver et à le défendre. Il est **hors de question que nous laissions le groupe FRAMATOME ou des personnes internes** à notre entité (se servant du prétexte de notre rachat) **modifier à leur convenance nos droits** et les mettre à leur sauce, sauce qui évidemment **n'est jamais synonyme d'avancée pour les salariés**.

Nous ne sommes pas dupes, et malgré les belles promesses vantant « un dialogue social équilibré et constructif » au sein de FRAMATOME et ainsi qu'un travail « co-construit » qui prendra le temps qu'il faudra... on pressentait bien que la renégociation des accords allait servir de **prétexte à attaquer des sujets qui n'ont strictement rien à voir** avec notre rachat par FRAMATOME...

Il n'aura pas fallu longtemps pour que nous en ayons confirmation : une liste d'invités dans certains ateliers de négociations contenant des managers d'ateliers (alors que techniquement ils n'ont rien à faire là), un mail CGT envoyé à la direction pour exprimer nos craintes à sujet, suivi d'une convocation des délégués CGT... puis un manager en réunion de service qui annonce à ses équipes que les horaires de travail vont changer pour s'aligner avec FRAMATOME et qu'ils vont perdre 5 JRTT ...

Extraordinaire ! Avant même d'avoir commencé à aborder le thème rémunération et organisation du travail, certains managers annoncent déjà à leurs équipes que les horaires de travail vont changer ! Sont-ils médium ou spécialistes en droit du travail ? Apparemment ni l'un ni l'autre !

Comment se fait-il que certains managers supposent déjà connaître l'issue de négociations qui n'ont pas encore eu lieu ? Comment croire que le dialogue social est équilibré et constructif ou même transparent ? Comment penser que la direction remplit son obligation de négocier de bonne foi dans de telles conditions ?

Petit rappel des bases : pour qu'une négociation aboutisse il faut que les deux parties trouvent un accord et vous le savez, la CGT n'est JAMAIS d'accord pour rogner sur les droits des salariés. Nous l'avons clairement dit depuis le début et répété de nombreuses fois depuis, **nous ne laisserons pas notre Convention d'Entreprise être détricotée**. Vous laisseriez, vous, quelqu'un venir se servir dans ce qui vous appartient juste parce que c'est plus pratique et avantageux pour lui ?

Il n'y aura pas 10 occasions de défendre notre Convention. C'est maintenant ou jamais, une fois perdus nos droits ne reviendront pas. De notre côté, on s'y prépare depuis des mois.

Nous sommes prêts et déterminés à nous battre avec les salariés pour notre Convention et nous savons que vous avez massivement voté pour nous aux dernières élections dans cette optique.